

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 – 200000578 -- 2014 ⁰³⁰
6 -- 060314 -- DCC A28 -- DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 20/03/2014

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS MARENNES OLÉRON
COMITE SYNDICAL DU 06 MARS 2014**

DELIBERATION



2014 (2) - 128

Convocation au comité
Syndical :
24 février 2014

Date d'affichage de la
convocation :
24 février 2014

Délégués en exercice : 30
Délégués présents : 19
Nombre de votants : 21

Le 06 mars deux mille quatorze à 14 h 30, le comité syndical s'est réuni en séance publique à la Communauté de communes de l'île d'Oléron à Saint-Pierre d'Oléron, sous la présidence de Monsieur Mickaël VALLET.

PRESENTS : Jean-Marie PETIT, Monique CHARRIER, Jean-Luc ROUSSEAU (Pouvoir de Mme Baudin), Jean-Yves MENADIER, Mickaël VALLET, Catherine BERGEON (suppléante de M. Deshayes), Claudine BOUFFARD (suppléante de M. Vernoux), Alain LATREUILLE, Patrick TREUSSART (pouvoir de M. Massé), Claire LIENART (suppléante de Mme Blanchard), Annie CHARTIER, Claude VAUZELLE (suppléant de M. Proust), Patrick MOQUAY, Jean-Pierre DUPUY, Philippe VILLA, Annick NORMANDIN, Jim ROUMEGOUS (suppléant de Mme Humbert), Jacques VERWICHT (suppléant de Mme Ragusa), Jean-Serge LINYER (suppléant de M. Boulard).

ABSENTS EXCUSES : Maurice-Claude DESHAYES, Ghislaine BEGU-LE-ROCHELEUIL, Patrick ROBERT, Jacky VERNOUX, Francine BAUDIN (pouvoir à M. Rousseau), Jérôme LEGERON, Jean-François LAGARDE, Johanna MIGEON, Jean-Michel MASSE (pouvoir à M. Treussart), Jean-Claude COULON, Chantal BLANCHARD, Eric PROUST, Michel PARENT, Micheline HUMBERT, Catherine BAZIN, Marie-Claude RAGUSA, Patrice BOULARD, Hervé CHEVILLARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Annie CHARTIER

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS : Jean-Claude MERCIER Directeur Général des Services, Catherine POCQUET Secrétaire, Philippe FONTENEAU Mairie de Saint-Pierre, Patrick RICARD Trésorier de l'île d'Oléron.

**128 – PROJET DE METHANISATION SUR LE PAYS MARENNES OLÉRON
LANCEMENT DE L'ETUDE DE FAISABILITE**

- **Vu** la réunion partenariale (cdcio, cdcbm, pmo, producteurs locaux de déchets fermentescibles) du 4 juin 2013 ;
- **Vu** la Charte de développement durable du Pays Marennes Oléron adoptée en 2005 ;
- **Vu** la délibération de la Communauté de communes de l'île d'Oléron en date du 10/12/2010 relative au programme d'actions Agenda 21 ;
- **Vu** la délibération de la Communauté de communes du Bassin de Marennes en date du 24/07/2013 relative à la mise en œuvre d'une Ddémarche ;
- **Vu** les préconisations du fond régional d'excellence environnementale 2013 relatives au développement des projets de méthanisation en région Poitou-Charentes.
- **Vu** la délibération du 28 novembre 2013 approuvant le développement d'un projet de méthanisation sur le Pays Marennes Oléron

oooOooo

La méthanisation est une technologie basée sur la dégradation par des micro-organismes de la matière organique, en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène (réaction en milieu anaérobie, contrairement au compostage qui est une réaction aérobie). Toute la matière organique est susceptible d'être ainsi décomposée (excepté des composés très stables comme la lignine).

Les déchets méthanisés peuvent être d'origine : agro-industrielle (abattoirs, poissonneries, caves vinicoles, laiteries, ou autres industries agro-alimentaires, etc ...), agricole (déjections animales, résidus de récolte, eaux de salle de traite,

etc ...) et municipale (tontes de gazon, fraction fermentescible des ordures ménagères, boues et graisses de station d'épuration, matières de vidange, etc ...).

Cette dégradation aboutit à la production :

- d'un produit humide riche en matière organique partiellement stabilisée appelé digestat. Il est généralement envisagé le retour au sol du digestat comme amendement pour les sols ;
- de biogaz composé d'environ 50% à 70% de méthane (CH₄). Cette énergie renouvelable peut être utilisée sous différentes formes : combustion pour la production d'électricité et de chaleur, production d'un carburant.

La méthanisation de déchets organiques présente de nombreux avantages, notamment :

- une double valorisation de la matière organique et de l'énergie
- une diminution de la quantité de déchets organiques à traiter par d'autres filières,
- une diminution des émissions de gaz à effet de serre par substitution à l'usage d'énergies fossiles ou d'engrais chimiques,
- un traitement possible des déchets organiques gras ou très humides, non compostables en l'état,
- une limitation des émissions d'odeurs a priori du fait de digesteur hermétique et de bâtiment clos équipé de traitement d'air performant.

oooOooo

Dans le cadre du Fond Régional d'Excellence Environnemental, la Région Poitou-Charentes a déterminé des territoires cibles pour le développement d'unités de méthanisation. Le Pays Marennais Oléron y a été identifié.

Le Port de la Cotinière, la coopérative viticole et l'association Roule ma frite 17 se sont engagés indépendamment en 2013 dans des démarches d'étude sur la valorisation des déchets fermentescibles (déchets issus de la pêche et des poissonneries, phyto-épuration des vinasses et déchets fermentescibles des restaurants). Les résultats communiqués seront intégrés à l'étude de faisabilité d'un projet méthanisation sur le Pays Marennais Oléron.

La Communauté de communes de l'île d'Oléron, dans le cadre de son Agenda 21 local a mené une réflexion sur le sujet au cours du premier semestre 2013. Après une première rencontre entre les acteurs des filières concernées et les collectivités locales (CC du Bassin de Marennais, CC de l'île d'Oléron et Pays Marennais Oléron) en juin 2013, le contenu de l'étude de faisabilité a été déterminé, le Pays Marennais Oléron a été choisi comme périmètre de l'étude et le Syndicat Mixte du Pays Marennais Oléron comme porteur du projet.

Le Syndicat Mixte du Pays Marennais Oléron porte, au nom du développement économique du territoire, l'étude de faisabilité d'un projet méthanisation. Dans la phase de mise en œuvre du projet, les collectivités locales pourront être associées à un porteur de projet privé.

Les acteurs des filières concernées par la méthanisation, lors de la réunion du 4 juin 2013, se sont montrés intéressés par le sujet et les élus des collectivités concernées se sont engagés à porter cette étude de faisabilité au nom, d'une part, du développement économique du territoire et, d'autre part, de la gestion des déchets.

L'étude impliquera l'ensemble des acteurs concernés sur l'ensemble du Pays Marennais Oléron (collectivités locales, agriculteurs, viticulteurs, grande distribution, pêche, conchyliculture, etc).

Objectif de l'étude

L'étude de faisabilité pour le développement d'un projet de méthanisation sur le Pays Marennais Oléron permettra de déterminer si l'engagement d'un porteur de projet dans ce domaine est pertinent sur le plan environnemental et économiquement viable.

Contenu de l'étude :

- Tranche ferme :
 - analyse des gisements _ avec lettres d'intention des structures intéressées)
 - analyse des débouchés thermiques et débouché du digestat (dont qualité environnementale par rapport aux sols locaux) _ avec lettres d'intention des structures intéressées
 - étude de dimensionnement et d'implantation (étude réglementaire, état des routes, plusieurs scénarii selon dimensionnement du projet)

- Tranche conditionnelle : proposition de méthode de sélection du ou des porteur(s) de projet (rôle possible des collectivités, montages juridiques possibles...).

Les résultats de l'étude seront transmis, le cas échéant, au futur porteur du projet de méthanisation pour faciliter la mise en œuvre d'une ou plusieurs unités de méthanisation.

Déroulement de l'étude

Un comité de suivi sera mis en place pour acter les différentes étapes de l'étude et participer à l'élaboration de ses conclusions.

Le suivi du projet sera réalisé par un agent de la Communauté de communes de l'île d'Oléron. Le temps de travail sera rémunéré par le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron à la Communauté de communes de l'île d'Oléron dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

Echéancier

Lancement de l'appel d'offre	Novembre-décembre 2013
Tranche ferme de l'étude	mars à juin 2014
Comité de suivi 1 – détermination du lancement de la tranche conditionnelle	01/06/14
Tranche conditionnelle de l'étude	juin à août 2014
Comité de suivi 2 – conclusions de l'étude	Août 2014

Plan de financement prévisionnel détaillé

Dépenses		Recettes	
Étude HT	25 850,00 €	Leader	3 102,00 €
		Région (70% HT)	18 095,00 €
		Auto-financement	4 653,00 €
Sous-total Etude HT	25 850,00 €	Sous-total Etude HT	25 850,00 €
TVA	5 170,00 €	Région (70% TVA)	3 619,00 €
		Auto-financement	1 551,00 €
Sous-total TVA	5 170,00 €	Sous-total TVA	5 170,00 €
Total étude	31 020,00 €	Total étude	31 020,00 €
Temps de travail	5 000 €	Leader (55%)	2 750,00 €
		Auto-financement	2 250,00 €
Total temps de travail	5 000 €	Total temps de travail	5 000,00 €
Total dépenses	36 020,00 €	Total dépenses	36 020,00 €

Plan de financement prévisionnel synthétique

Dépenses		Recettes	
Étude TTC	31 020,00 €	Leader	5 852,00 €
		Région	21 714,00 €
Temps de travail	5 000,00 €	Auto-financement	8 454,00 €
Total dépenses	36 020,00 €	Total recettes	36 020,00 €

Sur proposition du Président, il conviendrait que le Comité syndical

DECIDE :

- **DE VALIDER** la maquette financière prévisionnelle,
- **D'AUTORISER** le Président à négocier et signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du projet, notamment les marchés et la convention de mise à disposition,
- **D'AUTORISER** le Président à déposer les demandes de subvention relatives au projet auprès de l'Europe, du Conseil Régional Poitou-Charentes et de tout autre organisme concerné,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget 2014.

Ainsi fait et délibéré et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 14 mars 2014

Le Président,



Mickaël VALLET
Maire de Marennes
Conseiller Général